

Présence dans les minima sociaux et sortie des dispositifs

Avant juin 2009, les quatre principaux minima sociaux concernant les personnes d'âge actif sont l'allocation de solidarité spécifique (ASS), le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API) et l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Les taux de sortie des minima sociaux sont proches pour les allocataires du RMI et de l'API longue. Ils sont plus élevés pour les allocataires de l'ASS, dispositif conditionné par une certaine antériorité d'activité professionnelle. Les allocataires de l'AAH ont les taux de sortie les plus faibles, du fait des difficultés spécifiques liées à leur état de santé.

Les taux de sorties des allocataires d'âge actif selon les dispositifs

Les personnes qui perçoivent un minimum social peuvent rester dans un dispositif pour une durée plus ou moins longue, en fonction de leur profil personnel, du contexte général du marché du travail ou de la nature même du dispositif. Pour les quatre principaux minima sociaux concernant des personnes d'âge actif de moins de 65 ans, il s'agit d'observer l'évolution de la situation des allocataires. Sur un an, de 2006 à 2007, le maintien de l'inscription au même minimum social, le recours à un autre minimum ou la sortie des minima sont plus ou moins différenciés selon les dispositifs¹ (tableau 1).

- Sur 100 allocataires de l'ASS fin 2006, 61 sont toujours allocataires de l'ASS fin 2007, 4 ont basculé dans un autre minimum social et 35 sont sortis des minima sociaux.
- Sur 100 bénéficiaires du RMI (allocataires ou conjoints) fin 2006, 68 sont toujours au RMI fin 2007, 3 ont basculé dans un autre minimum social et 29 sont sortis des minima sociaux.
- Sur 100 allocataires de l'API longue² fin 2006, 54 sont toujours allocataires de l'API fin 2007, 16 ont basculé dans un autre minimum social (dont 15 au RMI) et 30 sont sortis des minima sociaux.
- Sur 100 allocataires de l'AAH fin 2006, 91 sont toujours allocataires de l'AAH fin 2007, très peu ont basculé dans un autre minimum social, et près de 9 sont sortis des minima sociaux.

En 2006-2007, des conditions de sortie des dispositifs plus favorables

Entre 2006 et 2007, la part des allocataires sortant des minima sociaux est la plus élevée pour l'ASS (35%). Les

allocataires du RMI et de l'API longue ont des taux de sorties proches de 30%. Le faible taux de sortie de l'AAH (9%) reflète la particularité de cette aide liée à l'état de santé des bénéficiaires.

Les taux de sorties des allocataires du RMI, de l'API longue et de l'AAH sont relativement stables de 2002-2003 à 2005-2006. En 2006-2007, ils le demeurent pour les allocataires de l'AAH alors qu'ils augmentent pour les allocataires de l'ASS, du RMI et de l'API. Cette inflexion traduit à la fois les conséquences de l'amélioration durable sur le marché du travail (observée de la mi-2005 jusqu'à la fin 2007) et les effets mécaniques de la réforme des dispositifs d'intéressement financier à la reprise d'emploi associés à ces trois minima (loi du 23 mars 2006). Pour l'API, l'effet de la loi de finances pour 2007 renforce également le caractère subsidiaire de l'allocation.

Les trajectoires des allocataires de l'ASS, du RMI et de l'API

Une enquête menée par la DREES à la mi-2006 apporte des éléments supplémentaires sur les trajectoires des bénéficiaires de l'ASS, du RMI et de l'API. Elle porte sur les situations et parcours de personnes qui, fin 2004, étaient allocataires (ou conjoints d'allocataires pour le RMI) de l'un de ces minima sociaux. Les personnes ont été interrogées un an et demi après, qu'elles perçoivent encore ou non le minimum social. Pour plus d'un allocataire sur deux du RMI ou de l'ASS, le premier motif de sortie correspond à une reprise d'emploi « dans le foyer » ; le second motif concerne le basculement vers une autre prestation, dont les prestations vieillesse. Les sorties de l'API longue (près de la moitié) s'expliquent en premier lieu par la fin de la durée légale du dispositif et en second lieu par un changement de situation familiale. ■

1. Ces données sont issues de l'ENIAMS (échantillon national interrégimes d'allocataires de minima sociaux), panel constitué par la DREES par rapprochement de données individuelles issues de la CNAF, la MSA et de Pôle emploi. À pas annuel, l'ENIAMS permet de comparer les situations des personnes au 31 décembre de chaque année. En revanche, il n'appréhende pas les entrées-sorties des minima sociaux qui se seraient produites dans l'année, sous-estimant ainsi le poids des trajectoires avec un temps de présence très court dans les dispositifs.

2. L'analyse du devenir à un an est restreinte à l'API longue, le recours à l'API courte étant limité à une année.

TABLEAU 1 • **Présence et sortie des allocataires d'âge actif suivant les dispositifs**
(répartitions en % de la situation)

ASS	2002	2003	2004	2005	2006
<i>Nombre d'allocataires de l'ASS au 31/12/N (en milliers)</i>	394,7	373,1	369,9	401,6	393,2
Situation un an après, au 31/12/N +1 :					
Inscrits à l'ASS	67,6	73,3	64,2	64,7	60,9
Inscrits d'âge actif à un autre minimum social (RMI, AAH, AER, API)	7,9	3,6	4,3	4,0	4,3
Sortis des minima sociaux d'âge actif	24,5	23,1	31,5	31,3	34,8

RMI	2002	2003	2004	2005	2006
<i>Nombre d'allocataires du RMI au 31/12/N (en milliers)</i>	1 090,3	1 144,2	1 238,5	1 289,5	1 278,8
Situation un an après, au 31/12/N +1 :					
Inscrits au RMI	74,3	75,4	74,0	72,3	67,8
Inscrits d'âge actif à un autre minimum social (API, ASS, AER, AAH)	3,5	3,6	3,7	3,5	3,5
Sortis des minima sociaux d'âge actif	22,2	21,0	22,3	24,2	28,7

API longue	2002	2003	2004	2005	2006
<i>Nombre d'allocataires de l'API longue au 31/12/N (en milliers)</i>	146,4	150,6	156,9	168,1	179,2
Situation un an après, au 31/12/N +1 :					
Inscrits à l'API	57,0	57,5	58,2	57,5	54,0
Inscrits au RMI	18,4	18,0	18,4	17,2	15,3
Inscrits d'âge actif à un autre minimum social (ASS, AER, AAH)	0,7	0,7	0,6	0,9	0,4
Sortis des minima sociaux d'âge actif	23,9	23,8	22,8	24,4	30,3

AAH	2002	2003	2004	2005	2006
<i>Nombre d'allocataires de l'AAH au 31/12/N (en milliers)</i>	751,1	766,4	786,1	801	804
Situation un an après, au 31/12/N+1 :					
Inscrits à l'AAH	91,3	91,3	91,5	90,8	90,9
Inscrits d'âge actif à un autre minimum social (RMI, ASS, AER, API)	0,6	0,6	0,6	0,7	0,5
Sortis des minima sociaux d'âge actif	8,1	8,1	7,9	8,5	8,6

Lecture • Fin 2002, 394 700 personnes percevaient l'ASS. Parmi elles, 67,6% percevaient encore l'ASS un an après (fin 2003). Parallèlement, 7,9% bénéficiaient d'un autre minimum social (RMI, API, AAH, AER) et 24,5% étaient sorties de ces minima sociaux d'âge actif. Pour le RMI, les chiffres sur le devenir concernent l'ensemble des bénéficiaires du RMI : les allocataires administratifs mais aussi les conjoints.

Champ • France entière.

Sources • CNAF, MSA, Pôle emploi, DREES (ENIAMS).